



Code de vie 2026 - 2027

Le code de vie s'applique à tous les élèves ainsi qu'à tous les intervenants de l'école, et ce, en tout temps et en tout lieu, même dans le transport scolaire. Il s'inscrit **en cohérence avec le projet éducatif et le plan de lutte de l'école**,

Il vise à assurer un milieu empreint d'ouverture, de bienveillance et d'engagement, où chacun peut se sentir en sécurité, respecté, inclus et en confiance. Ce code de vie a pour but de favoriser un environnement sain et propice aux apprentissages. Il prévient les blessures, l'isolement, l'intimidation et toutes formes de violence.

Climat de respect et de bienveillance

Les principes de civisme à l'école aspirent à assurer un climat respectueux, sécuritaire et inclusif, où chaque élève peut apprendre et s'épanouir. Les élèves doivent adopter en tout temps un comportement respectueux envers le personnel et leurs pairs, éviter toute forme de violence ou d'intimidation, respecter la vie privée, être assidus et ponctuels, prendre soin du matériel scolaire et suivre les règles de l'école, dont le code vestimentaire. Ils doivent également vouvoyer le personnel scolaire, signe essentiel de respect et de reconnaissance de leur rôle.

Notre mission

L'école a pour mission d'instruire, socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. À l'école de la Rose-des-Vents, nous voulons que chaque membre de notre communauté grandisse à travers les expériences humaines et académiques offertes par l'école de la Rose-des-Vents, et ce, tout au long de son parcours.

Notre vision

L'école de la Rose-des-Vents vise à former une communauté qui démontre de l'ouverture envers les autres et son environnement, qui manifeste de l'engagement comme apprenant et qui démontre de la bienveillance dans ses gestes et ses paroles afin de devenir un citoyen modèle et d'inspirer son entourage.

Nos valeurs

ENGAGEMENT

OUVERTURE

BIENVEILLANCE



Les comportements attendus

J'utilise le terme «
Madame » ou
« Monsieur » suivi du
prénom. Je vouvoie tous
les adultes de l'école.

Je suis ouvert aux autres.
J'écoute, je travaille
avec eux et j'accepte
que nous soyons
différents.

Je respecte le matériel,
l'environnement, les
élèves et tous les
intervenants qui
m'entourent.

Je suis prêt et disponible
à exercer mon rôle
d'élève, car je suis
responsable de mes
réussites.

Les comportements attendus concrétisent notre code de vie et reflètent les valeurs d'ouverture, de bienveillance et d'engagement qui guideront nos interventions dans chaque lieu de l'école afin d'assurer un milieu sécuritaire, respectueux et harmonieux pour tous.

Billets de communication

Afin de maintenir un climat sain et sécuritaire en tout temps et en tout lieu, un système de suivi est mis en place pour intervenir auprès des élèves qui adoptent des comportements inadéquats.

Lorsqu'un intervenant observe un élève qui ne respecte pas le code de vie, il peut compléter un billet de communication destiné à informer le titulaire et les parents.

Si un geste est récurrent, une rencontre avec la technicienne en éducation spécialisée (TES) ou la technicienne en milieu scolaire (TMS) est organisée afin de déterminer les conséquences appropriées et les mesures à mettre en place pour soutenir l'élève dans l'amélioration de son comportement.

Manquement majeur

En cas de comportement menant à un manquement majeur, l'élève rencontre une technicienne en éducation spécialisée (TES) ou la technicienne en milieu scolaire (TMS) et la direction afin de déterminer la conséquence appropriée en fonction de la gravité du geste et/ou de sa récurrence ainsi que les mesures à mettre en place pour soutenir l'élève dans l'amélioration de son comportement. L'intervenant complète un manquement majeur.

Une rencontre regroupant les parents, l'élève, la TES et la direction pourrait avoir lieu avant son retour en classe. Dans le cas d'une suspension externe, une rencontre avec la direction et les autres intervenants se tiendra avant la réintégration en classe.

** Pour alléger le texte, nous avons privilégié l'emploi du masculin générique.



Les interdits

☹ Il n'est pas possible d'accéder au local de classe après la cloche de fin de journée pour récupérer du matériel oublié.

	Appareils électroniques *	➤ L'utilisation du cellulaire, tablette, écouteur, montre intelligente et tout autre appareil électronique est interdit sur le terrain de l'école en tout temps.
	Tenue vestimentaire	➤ Les vêtements ou objets affichant des messages sexistes, racistes, homophobes, violents ou faisant la promotion d'objets dangereux/illégaux sont interdits. ➤ Les casquettes, la tuque, le capuchon sont interdits en classe. ➤ Les vêtements doivent cacher les sous-vêtements, les parties intimes et le ventre. La longueur des vêtements doit permettre aux élèves de bouger adéquatement.
	Objets et jouets personnels**	➤ Tous les objets et les jouets personnels sont interdits à l'école et particulièrement ceux de grande valeur.
	Planche à roulettes, trottinette, patins, bicyclette, tout autre moyen de transport.	➤ Tous les moyens de transport utilisés par les élèves sont interdits sur le terrain de l'école, y compris dans le stationnement et le débarcadère, entre 6 h 45 et 17 h 30.
	Nourriture	➤ Tous les aliments contenant des noix, des arachides ou des dérivés. ➤ Toutes boissons énergisantes, gomme, chocolat et bonbons.

*Comme ils ne sont pas interdits dans le transport scolaire, il se peut que vous donniez la permission à votre enfant de les avoir en leur possession. Il sera donc important que leurs appareils soient fermés et rangés dans le sac en tout temps sur le terrain de l'école.

** Sauf, lorsqu'un projet de classe ou une activité spéciale le demande. Les parents seront avisés.

Si un élève apporte tout de même un jouet ou un appareil électronique, celui-ci sera retiré et remis à la fin de la journée; en cas de répétition, les parents devront venir le récupérer eux-mêmes.

Adopté au conseil d'établissement du 23 juin 2026.

Résolution : CE 25-26-87



Annexe

Billet de communication

☐ École	☐ Service de garde	☐ Récréation	AM Heure :	PM Heure :	DÎNER Heure :
Date :			☐ Consigné dans <u>Mozalk</u>		
Nom de l'élève :			Lieu :		
Groupe :	Nom de l'enseignant :		Nom de l'intervenant :		
BILLET DE COMMUNICATION					
Déplacements : ☐ J'entre sans autorisation dans l'école. ☐ Je sors de la cour sans permission. ☐ Je continue de jouer après le son de la cloche. ☐ Je crie et/ou je circule inutilement ou incorrectement.			Description de l'incident : _____ _____ _____ _____ _____		
Respect des autres : ☐ Je lance des cailloux, balles de neige, etc. ☐ Je refuse de collaborer. ☐ Je bouscule, je pousse, je me tireaille. ☐ Je pose des gestes vulgaires et/ou inappropriés			☐ La situation a été réglée à l'école. ☐ Votre enfant a bien collaboré tout au long de l'intervention		
MESURES DISCIPLINAIRES					
Respect des lieux : ☐ Je brise le matériel volontairement. ☐ J'apporte des objets interdits et dangereux			☐ Rencontre avec une TES ☐ Conséquence logique : _____ ☐ Geste réparateur : _____		
Langage : ☐ Je réplique, je rouspète, je suis impoli(e). ☐ Autre : _____			Si un geste est récurrent, une rencontre avec la technicienne en éducation spécialisée ou la technicienne en milieu scolaire est organisée afin de déterminer les conséquences appropriées et les mesures à mettre en place pour soutenir l'élève dans l'amélioration de son comportement.		
Signature de l'intervenant : _____			Signature de l'élève : _____ Signature du parent : _____		

Manquement majeur

☐ École	☐ Service de garde	☐ Récréation	AM Heure :	PM Heure :	DÎNER Heure :
Date :			Consigné dans <u>Mozalk</u>		
Nom de l'élève :			Lieu :		
Groupe :	Nom de l'enseignant :		Nom de l'intervenant :		
MANQUEMENT MAJEUR					
☐ Je suis impoli de façon excessive. ☐ Je blesse quelqu'un intentionnellement. ☐ Je fugue. ☐ Je fais du vandalisme. ☐ J'intimide ou je fais des menaces. ☐ J'apporte des objets dangereux à l'école. ☐ Je pose un geste à caractère sexuel ou humiliant. ☐ J'encourage un élève à se battre. ☐ Autre : _____			☐ Votre enfant a bien collaboré tout au long de l'intervention.		
Description de l'incident : _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____			MESURES DISCIPLINAIRES ☐ Rencontre avec une TES et la direction afin de déterminer la nature de la conséquence. ☐ Conséquence logique : _____ ☐ Suspension externe : ☐ Une rencontre est prévue avec les parents, l'élève, la TES et la direction avant le retour en classe le : _____		
			Signature de l'élève : _____ Signature du parent : _____ Signature de l'intervenant : _____ Signature de la direction : _____		